



NA...O

NA...Zéro

Paris, le 16 février 2022

Après un mouvement de grève inédit et de grande ampleur, porteur de revendications légitimes, la séance Négociation Annuelle Obligatoire (NAO) du 9 février 2022 est un déni de négociation sans précédent.

Pour la Direction Générale c'est : « Circulez, il n'y a rien à voir », « Le personnel de Pôle emploi est fatigué en raison de la durée de la crise sanitaire, cela va passer », « la charge de travail est importante, mais elle va baisser puisqu'il y a baisse du nombre de Demandeurs d'Emploi, c'est mécanique », « les mesures techniques de détente du calendrier mises en œuvre vont améliorer les conditions de travail », « nous recrutons 554 CDD de 18 mois sur la partie GDD ».

La détente de certains calendriers et des recrutements ont pu se faire grâce à votre mobilisation. Sinon, c'était « tout va très bien madame la ministre ».

La Direction Générale, inflexible, refuse toute ouverture de discussion visant à d'autres avancées nouvelles et plus significatives.

La souffrance, le mal être, la perte de sens perdurent : « superposition des Plans, hier DELD, aujourd'hui Pack de Remobilisation, CEJ, nouvelle réglementation de l'assurance-chômage, gestion des mails, pilotage par les indicateurs... »

Rigide, la Direction Générale l'est tout autant sur les salaires et traitements, assurée de l'appui de la tutelle ministérielle, elle entend mettre au pas les syndicats et le personnel qui osent revendiquer. Ce sera 1% d'Augmentation Générale et le chèque déjeuner à 9€48, point barre ! Sur ce diktat elle a ouvert à la signature un « accord de branche » :

- 1% après 4 ans sans aucune augmentation générale, avec pour l'an dernier
- une hausse des prix de 2,8% en 2021
- pour 2022 des prévisions revues à la hausse toutes les semaines : 2% puis 2,5%, ensuite 3% et maintenant 3,5%... De 2016 à 2021, notre grille salariale s'est dévalorisée de 50 points, soit plus de 150€/mois de manque à gagner

Après cette sombre négociation de **branche**, **FO** envisage de demander à la DG l'ouverture d'une Négociation Obligatoire **d'entreprise** sur les salaires comme le prévoit la loi. Celle-ci est de droit, elle ne peut donc pas être refusée, les règles de conclusion des accords en sont différentes, plus contraignantes, on ne lâche rien !

Ce n'est pas acceptable, il est hors de question d'en rester là !

La DG refuse de négocier, de dialoguer, face à la **crise majeure** que nous vivons. Pire par son inflexibilité elle **ne fait que l'aggraver**.

Votre participation massive et inédite à la grève le 1^{ER} février a révélé cette crise au grand jour et au grand public, rien ne peut continuer comme avant !

Force Ouvrière estime intenable la position de la Direction Générale face aux légitimes demandes de l'immense majorité du personnel portées par une large intersyndicale.

Conserver un positionnement revendicatif commun, donner à nouveau au personnel la possibilité de s'exprimer, préparer activement mais patiemment une nouvelle action commune, est indispensable. Traçons encore et toujours la voie de l'efficacité.

L'amélioration de notre pouvoir d'achat, comme de nos conditions de travail,

C'est un tout, et c'est maintenant !

Mobilisez-vous avec nous, adhérez !

Contact : syndicat.fo@pole-emploi.fr

